
Lettre du citoyen Sadries sur le don du montant de la liquidation
de son office de notaire, lors de la séance du 24 frimaire an II
(14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Sadries sur le don du montant de la liquidation de son office de notaire, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 427;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38669_t1_0427_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

je reçois comme curé du culte catholique de la paroisse de Saint-Martin-de-Bergues-sur-Colme. En conséquence, voulant maintenir, jusqu'à la dernière goutte de mon sang la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République et la fraternité, je déclare, comme j'ai déclaré le 30 brumaire à la Société populaire montagnarde de cette commune, dont je suis membre, que je renonce au traitement en ma qualité de curé.

Vive la République, une et indivisible !
vivent les Montagnards ! vivent les sans-culottes !

Signé : Le citoyen BARCEL, sans-culotte.

« Pour copie conforme :

« TESTEDES VIGNES, secrétaire. »

E.

Lettre du citoyen Laurent van den Dorpe (1).

« L'unité et l'indivisibilité de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité ou la mort, périssent les fédéralistes qui attaquent l'unité et l'indivisibilité, vivent la liberté, l'égalité et la fraternité. L'immortelle charte constitutionnelle descendue de la Montagne garantit le libre exercice de tous les cultes, mais l'égalité réprovoque le traitement accordé aux ministres du culte catholique. Je renonce donc à la pension que la constitution des royalistes me donnait en qualité de vicaire de la paroisse de Saint-Martin-de-Bergues, comme j'ai renoncé, le 30 brumaire, dans le sein de la Société populaire montagnarde de cette commune, dont je suis membre.

« Signé : LAURENT VAN DEN DORPE, sans-culottes.

« Pour copie conforme :

« TESTEDES VIGNES, secrétaire. »

La citoyenne Béguin, veuve Saint-Astier, fait don à la République de sa pension de 600 livres, ainsi que des arrérages qui pourraient lui être dus.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la citoyenne Béguin 3.

La citoyenne Béguin, veuve Saint-Astier, demeurant à Pontoise, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Pontoise, le 9 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je suis veuve d'un brigadier des armées décédé fort âgé, il y a environ 16 ans; son père

peu fortuné avait fait passer sa pension de 1,000 livres sur la tête de son fils, qui, en 1769, l'a fait passer sur la mienne; par l'effet des lois, elle se trouve réduite à 600 livres. Quoique âgée de 82 ans, je pense qu'avec de l'économie je pourrai me passer de ce secours.

« Je te prie, citoyen Président, de faire agréer à la Convention nationale le don que je fais à notre patrie de cette pension et des arrérages qui peuvent m'en être dus; trop heureuse de la voir servir à indemniser nos braves défenseurs, ou au moins de concourir, autant qu'il est en moi, à l'acquiescement de la dette publique. »

« Salut et fraternité.

« BÉGUIN, VEUVE SAINT-ASTIER. »

Le citoyen Sadries, juge de paix du canton de Tivierre [Thiviers], ancien notaire, fait hommage à la Convention nationale de la liquidation de son office.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Sadries (2).

« Thiviers, ce 3^e frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'exerce, depuis 41 ans, l'état de notaire; dès cette époque, ami du peuple, j'ai soutenu de tout mon pouvoir ses droits violés; l'un des premiers partisans de l'heureuse révolution, j'ai propagé de toutes mes forces la liberté et l'égalité. Nous n'avons plus à craindre, la chaîne est brisée, la Montagne nous fait enfin respirer l'air désiré depuis tant de siècles. Veuillez bien, citoyen Président, manifester à la Convention mes sentiments pour l'unité et l'indivisibilité de la République d'être ferme et de rester à son poste jusqu'à l'entière destruction des despotes, en acceptant le don que je fais du montant de la liquidation faite ou à faire à Paris de mon office de notaire à la résidence de Thiviers, district d'Excideuil, département de la Dordogne, comme la plus faible marque de ma meilleure intention.

« Salut et fraternité.

« Jacques SADRIES, juge de paix du canton de Thiviers. »

La commune de Tauriens [Tournus] envoie à la Convention nationale ses saints et ses ornements, pour être convertis en usages utiles à la République : elle invite la Montagne à continuer d'écraser de son sommet tous les ennemis de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.

(3) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.